

L'agriculture au point de rupture

Bilan objectif mais complaisant. C'est ainsi que la très institutionnelle Union suisse des paysans (dis)qualifie le Rapport 2002 de l'Office fédéral de l'agriculture sur la situation dans le secteur primaire. Et de démontrer, chiffres à l'appui, que l'évolution de la condition paysanne en Suisse ne cesse de s'aggraver.

A moins de cultiver un solide optimisme de commande, on ne peut que partager une profonde inquiétude: les exploitations de moins de 20 hectares diminuent à la cadence constante de 2600 par année (7 par jour!) depuis plus d'une décennie, tandis que les plus grands domaines n'augmentent que de 400 unités par an à peine. Le revenu agricole a baissé de 8 à 9% en 2001 tandis que la formation de capital propre (le revenu moins la consommation privée de la famille) diminuait de 50% par rapport aux deux années précédentes.

Les perspectives sont particulièrement sombres dans la production animale, dominante dans notre pays. C'est sans doute pourquoi, en décembre dernier, le Conseil des Etats a repoussé une partie des propositions du Conseil fédéral, malgré un Pascal Couchepin fort combatif dans son dernier assaut comme ministre de l'agriculture. La suppression totale du contingentement laitier serait différée de 2007 à 2009 tandis que la Suisse renoncerait à la très libérale mise aux enchères des contingents tarifaires de viande.

Mais le débat parlementaire sur la *Politique agricole 2007* va se poursuivre et peut-être se durcir encore. Les citoyens à courte vue le souhaitent en tout cas, qui se représentent toujours des paysans vivant à l'aise et roulant grosse cylindrée. Quant

aux défenseurs de l'agriculture, ils constatent avec dépit le déclin du lobby paysan aux Chambres fédérales où ses protagonistes, si puissants jusque dans le courant des années nonante, devraient se retrouver encore affaiblis après les prochaines élections nationales.

Pour sauver ce qui peut l'être d'un secteur primaire durement touché par l'internationalisation des marchés, les plus lucides ne réclament même plus un accroissement des paiements directs, qui représentent déjà les sept dixièmes des crédits agricoles prévus pour les années 2004 à 2007, de l'ordre de 14 milliards de francs, frein à l'endettement déduit. Il ne s'agit plus de garantir la prise en charge ou le prix à la production, encore moins les deux à la fois comme on l'a fait longtemps, notamment pour les céréales panifiables.

A l'ordre du jour figure désormais un vaste plan social, facilitant le départ des paysans dont l'exploitation s'avère irrémédiablement déficitaire et non viable à terme. Quand une entreprise réduit ses effectifs, les syndicats réclament à juste titre des mesures d'accompagnement. Quand les plus faibles unités d'une branche économique disparaissent, entraînant l'implosion de tout un secteur vital, il y va de l'avenir de l'économie nationale. Moins spectaculaire que le *grounding* de *Swissair* mais encore plus digne d'attention politique. YJ

Sauver ce qui peut l'être d'un secteur primaire d'une agriculture durement touchée par l'internationalisation des marchés.

Sommaire

Votations fédérales: Une consultation dont on aurait pu faire l'économie (p. 2)

Loi sur les loteries: Tentative de maîtriser un cheval sciemment emballé (p. 3)

Radio-Télévision: Clarification du paysage audiovisuel (p. 4)

Santé: Le panier de soins: l'expérience de rationnement en Oregon (p. 5)

Forum: Développement durable en Valais (p. 6)

Art et science: Le mensonge de la vérité (p. 7)

Une consultation dont on aurait pu faire l'économie

Une réforme des droits populaires qui n'en est pas une. Un référendum en forme de coup publicitaire lancé par deux caisses-maladie. Les objets soumis au peuple le 9 février prochain ne méritent qu'un non sec.

Trompe-l'oeil

L'absence d'un droit d'initiative législative au niveau fédéral constitue une lacune de taille dans la panoplie des droits populaires. L'initiative constitutionnelle reste la seule possibilité d'initier une réforme, à la condition, difficile, de réunir la double majorité du peuple et des cantons. Et si l'obstacle procédural est surmonté, elle alourdit la Constitution de dispositions de détail qui n'ont rien à y faire. Le projet du Conseil fédéral - l'initiative de portée générale qui ne distingue pas le niveau normatif - est donc à première vue justifié.

Pourtant la réforme proposée présente deux erreurs de conception. Pourquoi un comité ou un parti lance-t-il une

initiative populaire? Pour pallier l'inaction du Parlement ou pour faire prévaloir un autre point de vue? Or il reviendra à ce Parlement de concrétiser l'initiative de portée générale, de choisir d'en formaliser le contenu dans la Constitution et, ou, dans la loi. Un choix qui n'est pas seulement technique mais aussi politique.

L'initiative constitutionnelle

Nous connaissons déjà l'initiative constitutionnelle en termes généraux qui laisse aux députés le soin de sa formulation précise. Or cette possibilité est rarement utilisée: à neuf reprises pour deux cent cinquante initiatives déposées. Parce que les initiants, à juste titre, se méfient du Parlement. Ainsi, les instituteurs à l'origi-

ne de l'initiative pour un service civil - initiative de Münchenstein - se sentant trahis par l'interprétation qu'en avaient fait les députés, s'étaient finalement opposés au projet.

Enfin, pour rendre plus attractif cet instrument qui n'est qu'une incitation, le Parlement aurait pu abaisser le nombre des signatures nécessaires pour faire aboutir la demande. Non, il l'a fixé à 100 000. A ce tarif, mieux vaut tenter l'initiative constitutionnelle qui permet de soumettre au peuple un texte non retouché par les députés.

Certes les initiants pourront contester devant le Tribunal fédéral l'interprétation faite par les Chambres. Mais quelle liberté d'appréciation s'accorde-

ront les juges de Mon-Repos? Et surtout cette possibilité ne fera qu'allonger une procédure déjà extrêmement complexe. Qu'on en juge: si le Parlement rejette l'initiative - ce qui devrait être la règle - cette dernière est alors soumise au peuple. En cas d'acceptation, les députés se mettent au travail. Si le résultat est de niveau constitutionnel, une nouvelle votation est obligatoire; s'il est législatif, le référendum facultatif est ouvert. Le Parlement peut encore élaborer simultanément un contre-projet, les deux versions font alors l'objet d'une votation obligatoire.

Plutôt que de renforcer la démocratie directe - version officielle - les Chambres fédérales n'ont-elles pas plutôt cherché à dissuader les utilisateurs? *jd*

Coup de pub

L'assurance maladie obligatoire doit légalement prendre en charge au maximum la moitié des coûts d'une hospitalisation dans la division commune d'un hôpital public ou subventionné. Le solde est à la charge du canton. Or les cantons, toujours imaginatifs lorsqu'il s'agit de limer les budgets de la santé, ont refusé cette prise en charge pour les patients au bénéfice d'une assurance complémentaire, quand bien même ces derniers sont aussi des assurés de base.

Un récent arrêt du Tribunal fédéral des assurances a mis fin à cette inégalité de

traitement. Le Parlement, par arrêté urgent, a élaboré un compromis - accepté sans opposition et avec l'accord des cantons et de toutes les caisses, sauf deux - qui règle le dû annuel des cantons jusqu'à l'entrée en vigueur de la deuxième révision de la LAMal.

Rejet de l'arrêté urgent

D'une certaine manière, on peut dire que la mauvaise volonté des cantons est récompensée puisque leur participation, jusqu'en 2004, restera inférieure à leurs obligations. Mais une pleine prise en charge immédiate aurait mis à mal leurs

budgets et engendré des hausses d'impôts. Un rejet de l'arrêté urgent risque d'enflammer à nouveau le conflit entre eux et les caisses-maladie.

Deux d'entre elles, *Assura* et *Supra* n'en ont cure. Avec leur référendum, elles ont saisi l'occasion de se faire de la publicité. Mais le rôle de défenseurs des assurés leur va mal. En effet, le rejet de l'arrêté urgent ne diminuerait en rien les primes de base et maintiendrait celles des assurés complémentaires à un niveau injustement élevé.

Par contre, presque tous souffriraient d'une charge fiscale alourdie. *jd*

Tentative de maîtriser un cheval sciemment emballé

La révision de la Loi sur les loteries conserve aux cantons l'affectation entière des recettes. Mais la concurrence avec les casinos crée les conditions d'une explosion des jeux de hasard.

Le hasard, comme la justice, a les yeux bandés. Mais s'il vous choisit entre tous les joueurs au casino des jeux d'argent, vous êtes plus qu'un gagnant ou un chanceux, vous êtes un élu, un prédestiné. L'attrait du jeu dépasse l'appât du gain. L'argent n'est pas la récompense d'un travail ou d'un mérite, c'est la grâce du hasard. Il y a comme une théologie profane et universelle du jeu. Mais passons, il ne s'agit en l'occurrence que du rapport, mis en consultation par le Conseil fédéral, concernant la révision

de la Loi sur les loteries. Ce domaine, même si ce sont les cantons qui ont la haute main, est de compétence fédérale depuis 1874. Mais à l'époque, cette compétence fut accordée dans un but restrictif: l'interdiction des maisons de jeux et la possibilité de limiter les loteries. La compétence est restée, mais avec l'accord du peuple, l'orientation a été renversée favorisant la multiplication et la concurrence des jeux d'argent et de hasard.

La nouvelle technologie du jeu

La technologie a multiplié les produits à offrir aux joueurs. La loterie à numéros a été rendue possible par l'ordinateur qui trie les bulletins et la télévision qui fait assister en direct au tirage. Mais vous pouvez aussi, à partir de cafés

équipés, participer à des lotos à tirage immédiat. Vous pouvez encore choisir un numéro en le composant sur votre téléphone. Ou jouer sur des écrans tactiles, un peu comme si vous jouiez sur une table de casino. En dix ans, la Loterie Romande a vu son chiffre d'affaires passé de 64 à 381 millions.

Les grandes sociétés de loterie ont réalisé en Suisse 1408 millions de chiffres d'affaire. Douze nouveaux produits ont été lancés depuis 1999 par la Loterie Romande (voir encadré).

Pour que le descriptif soit complet, il faudrait prendre en compte les jeux publicitaires, les jeux (illégaux) de l'avion qui ressurgissent régulièrement. Il existe aussi des sociétés de joueurs, qui mettent en commun leurs mises et leurs gains, organisant en quelque sorte des sous-loteries. L'expansion est donc vertigineuse, stimulée encore par l'ouverture imminente des casinos dont la densité territoriale est forte.

Cette expansion n'est pas anodine. Elle ne peut pas être classée sans autre sous le prétexte que l'homme a et aura toujours le goût du jeu. Elle est à mettre en rapport avec la bourse conçue comme un casino, avec les salaires mirobolants de vedettes du sport ou de grands PDG, c'est une

marque forte de l'individualisme triomphant. Elle a un contenu idéologique regrettable.

La loi et son application

La révision de la loi est justifiée; elle a été préparée avec beaucoup de précautions. La Confédération a sagement renoncé à s'attribuer une part des recettes. Les cantons pourront disposer de l'entier des gains distribuables. Les loteries verront certes leur marge de manœuvre un peu limitée: les nouveaux produits seront soumis à l'autorisation d'un organe à mettre en place et la redistribution de l'argent investi par les joueurs sera limitée à 75%. Mais de nouvelles possibilités seront ouvertes, notamment celle de l'exploitation des paris. Les principes qui, à nos yeux, méritent d'être sauvegardés ou instaurés sont:

- pleine souveraineté cantonale dans l'affectation des recettes devenues un élément important de la politique sociale et culturelle;
- totale visibilité de cette distribution, pour la presse, l'opinion et

les organes politique;

- procédure claire et publique de la nomination des responsables pour éviter tout clientélisme.

La concurrence fâcheuse

Même si les gains des loteries sont bienvenus pour des tâches d'intérêt public, même s'ils donnent un peu de souplesse là où la politique budgétaire est lente et rigide, il n'en demeure pas moins que la course au chiffre d'affaire est préjudiciable à la société civile. Ce qui est utile de cas en cas aux créateurs et à la solidarité sociale est globalement nuisible par excès, porteur d'un individualisme désagrégeant. Malheureusement en légalisant et multipliant les casinos, aux recettes desquelles elle participe, la Confédération a introduit un principe de concurrence détestable. D'ores et déjà il faut envisager d'y mettre fin pour limiter et maîtriser la part des jeux de hasard et retrouver ce qui était l'inspiration de la Constitution de 1874, c'est-à-dire imposer au jeu ses limites, non par moralisme, mais par civisme. *ag*

Les nouveaux jeux de la Loterie Romande depuis 1999

Produit	Lancement
<i>Astro</i>	1999
<i>Tactilo</i> (jeu en ligne)	1999
<i>Dico</i>	2000
<i>Poule aux Oeufs d'Or</i>	2000
<i>Le Magot</i>	2001
<i>Expo. 02</i>	2001
<i>Podium</i>	2001
<i>Trésor de la Tour</i>	2001
<i>Match</i>	2002
<i>Mini Casino</i>	2002
<i>Mozaic</i> (jeu sur CD-Rom)	2002
<i>Carton</i>	2002

Les exploitants

Les quatre grandes sociétés de loterie, la *LoRo*, l'*ILL*, la *SEVA* et la société du *Sport-Toto* dominent aujourd'hui le marché suisse des loteries et paris. Selon la statistique 2001 de la loterie, leur chiffre d'affaire est de 1408 millions de francs alors que celui des «petites loteries» est de 13 millions de francs. Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des chiffres d'affaires au cours des dix dernières années.

Société	Chiffre d'affaire 1991	Chiffre d'affaire 2001
Loterie Romande (<i>LoRo</i>)	64 mio.	381 mio.
Interkantonale Landeslotterie (<i>ILL</i>)	166 mio.	239 mio.
<i>SEVA</i> (canton de Berne)	23 mio.	51 mio.
<i>Sport-Toto</i> (<i>STG</i>)	48 mio.	41 mio.
Loterie suisse à numéros, y.c. le <i>Joker</i>	477 mio.	696 mio.

Une modification importante interviendra en 2003: les grandes sociétés de loterie et paris de Suisse alémanique et de Suisse italienne ne formeront plus qu'une seule entité sous le nom de *Interkantonale Landeslotterie* (*ILL*). ■

Clarification du paysage audiovisuel

La réforme de la Loi sur la radio et la télévision accouche d'une souris. Mais d'une souris dodue et bienvenue. Les diffuseurs locaux toucheront davantage d'argent et on évitera un éparpillement de la redevance.

On savait que la refonte du paysage audiovisuel imaginée par le Département de Moritz Leuenberger ne passerait pas la rampe. La procédure de consultation avait été claire. Les petits diffuseurs locaux n'auraient pu survivre à la suppression de leur part à la redevance proposée par l'avant-projet. Le projet gouvernemental déposé en décembre dernier devant le parlement change de cap. Les diffuseurs locaux recevront 4% de la redevance contre 1% seulement aujourd'hui. Cette somme, de 40 millions, ne sera évidemment pas distribuée aveuglement. Pour être dignes de soutien, les radios et TV privées devront répondre à des exigences de service au public notamment en fournissant une information locale détaillée. Mais ce n'est pas la porte ouverte à *Radio Toloche* ou *TV Bains des Paquis*. La redevance ne sera pas éparpillée. Elle ne soutiendra qu'un diffuseur dans chacune des dix à douze régions qui découperont la Suisse. Cette exigence imposera des regroupements ou la disparition de quelques petits médias locaux. Mais elle ne fait qu'accompagner et renforcer ce qui se

passé actuellement sur le terrain. Pour offrir une information de niveau professionnel, les diffuseurs locaux mettent toujours plus de services en commun.

Pilier central

La *SSR* restera le pilier central de l'audiovisuel suisse. Sa part au revenu de la redevance diminuera certes de 99 à 96%. Mais cela ne signifie pas moins d'argent, car l'OF-COM (Office fédéral de la communication) annonce une augmentation de la taxe radio-TV. Par ailleurs, le projet de loi confirme son rôle de seul diffuseur national. La *SSR* doit rester forte pour faire face à la rude concurrence des chaînes étrangères. Définitivement enterrée l'idée de distribuer la moindre redevance à une quelconque *TV24* ressuscitée.

Le paysage audiovisuel suisse sera donc clarifié. Si le marché national lui est réservé, la *SSR* devra s'effacer devant les petits diffuseurs pour la couverture locale. C'est une restriction nouvelle et importante. Elle est en cohérence parfaite avec l'augmentation des moyens financiers octroyés aux petits privés.

L'œil du maître

Comme ailleurs, la Suisse aura sa commission de contrôle de l'audiovisuel. Indépendante du Conseil fédéral et de l'administration, elle reprendra les compétences techniques de l'OF-COM, comme la répartition des fréquences. Mais elle se verra attribuer des tâches de conseil pour l'orientation des programmes. Elle chapeautera également l'actuelle autorité indépendante de plainte. Elle sera cependant désignée par l'autorité politique. La crainte d'une influence partisane ne pourra donc pas être totalement écartée. A cet égard, on peut regretter que le Département de M. Leuenberger ait écarté la proposition du Conseil suisse de la presse. Cette institution, commune aux trois associations de journalistes, est garante du respect de la déontologie professionnelle. Elle se proposait de reprendre la tâche de l'autorité indépendante de plainte. Le Conseil suisse de la presse est consulté de plus en plus fréquemment pour aplanir les conflits au sein de la presse écrite. Ses avis font autorité. Qui reprendra cette proposition lors du débat sur la Loi sur la radio et la télévision au parlement fédéral? *at*

Industrie des machines

Vers une nouvelle convention collective

La reprise économique ne s'est fait sentir qu'en 1999 et 2000. L'industrie des machines, fortement dépendante de la conjoncture mondiale, est à nouveau à la peine: les commandes et les effectifs reculent; dans certains cantons sinistrés comme Genève, la branche joue même sa survie. Seule l'horlogerie haut de gamme permet de compenser, partiellement, ces difficultés.

C'est dans cet environnement maussade qu'ont débuté les négociations entre partenaires sociaux pour le renouvellement de la convention collective de travail

qui doit entrer en vigueur le 1er juillet prochain.

Pour établir sa plate-forme revendicative, la FTMH a procédé à une large consultation des travailleuses et des travailleurs dont elle a publié les résultats. Cette manière de procéder, outre qu'elle fournit des informations utiles, permet d'associer le plus grand nombre à cet exercice et doit favoriser une mobilisation dont tout indique qu'elle sera difficile.

Les priorités syndicales tiennent compte de la situation économique. La revendication de la baisse du temps de travail porte sur la durée de la vie active et non

sur la semaine ou l'année. L'avancement de l'âge de la retraite, à l'instar de ce qu'ont obtenu les travailleurs du bâtiment, doit répondre à la précarité croissante des salariés âgés. Par contre, parce que les tâches dans ce secteur ne sont pas homogènes et la concurrence internationale forte, le syndicat préconise un salaire minimal par région ou par canton, apte à empêcher le dumping salarial de certains employeurs. Autre revendication, l'obligation d'un plan social en cas de licenciements économiques, pour rendre plus difficile la gestion du personnel à flux tendu.

Quant aux patrons, ils exigent essentiellement une plus grande flexibilité du temps de travail, dans le cadre d'une durée annualisée. Rappelons qu'actuellement toute modification de l'horaire hebdomadaire doit recevoir l'aval des commissions du personnel. Afin d'éviter une dégradation des conditions de travail, cette flexibilité pourrait être acceptée contre une réduction significative du temps de travail.

Le dossier syndical apparaît solide. Reste à savoir si la mobilisation des travailleurs lui donnera le poids nécessaire ou si prévaut la crainte du chômage. *cb*

Le panier de soins: l'expérience de rationnement en Oregon

Parmi les solutions pour contenir les coûts de la santé figure fréquemment l'idée de limiter la liste des interventions et prescriptions remboursables par l'assurance maladie de base.

Dans un système de santé fonctionnant sur des règles différentes du nôtre, l'Etat américain de l'Oregon a mis sur pied, dès 1994 un plan de santé dont une des composantes est un «rationnement explicite» des soins à partir d'une liste publique d'actes médicaux. Aux Etats-Unis, l'assurance maladie est obtenue à travers l'employeur qui négocie un plan collectif avec les compagnies d'assurance; les chômeurs, les travailleurs irréguliers, et les employés d'entreprises trop petites pour établir un plan n'ont pas accès au système. En compensation, très partielle, l'Etat fédéral a mis sur pied une assurance nationale *Medicaid* qui pourvoit aux personnes dont le revenu est au-dessous du seuil de pauvreté. Ce seuil varie annuellement. En 1987, *Medicaid* abandonne la prise en charge des transplantations, pour des raisons budgétaires. Peu après un petit garçon meurt - son opération ayant été refusée dans ces conditions financières. Emotion dans la presse. Plutôt que de régler le seul cas de la médecine

de pointe, l'Etat de l'Oregon élabore alors un plan dont le fondement est l'extension de la couverture (au niveau traitement et pour toutes les personnes sans assurance), en échange de la maîtrise des coûts. Celle-ci repose sur deux concepts, le *managed care* et la limitation des services pris en charge. Ce *managed care* repose essentiellement sur l'organisation du recours aux soins: les bénéficiaires de *Medicaid* de l'Oregon doivent choisir une HMO parmi celles qui ont conclu un contrat avec le programme. Le système de «limitation des soins», plus controversé, comporte une analyse scientifique du rapport coût efficacité du traitement, et sur la concertation publique entre tous les acteurs du système de santé, une large place étant laissée aux consommateurs.

La liste produite contient 732 diagnostics (en octobre 2002). Les 581 premiers sont remboursables. La hiérarchie de la liste est revue

annuellement par une commission d'experts avec consultations publiques. Le pouvoir politique ne détermine que le seuil. Pression budgétaire oblige, le panier de soins diminue passant de 606 à 581.

Quel bilan? La proportion des personnes sans assurance médicale a baissé, de 18% en 1990 à 10% en 1999, indiquant un recours aux soins plus régulier, sans attendre qu'il soit trop tard. Le recours aux urgences hospitalières a reculé de 10% depuis le début du plan, en 1994. Mais pour le recours aux soins, on ne peut exclure que cette ré-

jouissante progression soit due à la bonne conjoncture économique. Les critiques soulignent aussi l'énorme charge administrative d'un tel système. Et sans doute aucune conclusion directe à tirer pour notre pays, les paramètres étant trop différents: les Orégonnais rêvent de l'assurance obligatoire pour tous, mais l'ont refusé en vote populaire. *ge*

Priorité	Diagnostic
1	blessures sévères à la tête (perte de conscience)
2	diabète (type 1)
12	appendicite
55	soins durant grossesse
474	maladie de Parkinson
550	incontinence urinaire
603	infertilité - thérapie médicale
645	obésité - conseils nutritionnels
674	infection des voies respiratoires (refroidissements)
710	aphtes buccaux
732	soins dentaires cosmétiques

Intelligence artificielle

La mouette rieuse, le crocodile et les maths

Lire des textes sur la science procure un plaisir qui relève de l'expérience poétique. La singularité des personnages, l'étrangeté des raisonnements, la collision des mots, tout surprend pour celui qui n'est pas du milieu. Ainsi de cette livraison de *Polyrama*, la revue de l'Ecole Polytechnique, consacrée à l'intelligence artificielle.

Par exemple, il y est question de Douglas Hofstadter. Ce mathématicien américain est connu du grand public cultivé pour un ouvrage sur la logique et la modélisation baptisé *Gödel, Escher, Bach*. Ses travaux scientifiques sont orientés vers

la compréhension des fonctions cognitives à travers la création automatique de... polices de caractères pour ordinateur.

L'ange du bizarre intervient lorsque l'on apprend que D. Hofstadter a publié une traduction en anglais d'*Eugène Onéguine*, poème épique en vers de Pouchkine, exercice que seul V. Nabokov avait tenté jusque-là, ainsi qu'un ouvrage de réflexion sur l'acte de traduire, avec un titre qui est un jeu de mot en Français: *Ton beau de Clément Marot*. Un lien semble exister entre Clément Marot, Pouchkine, la traduction et les mathématiques. L'article de *Polyrama* ne donne pas de détails,

mais comment des talents aussi divers peuvent-ils coexister dans un même individu? Nous en restons quelque peu stupéfaits.

Après l'individu singulier, le raisonnement inattendu. Dans un autre papier, il est question de Rafael Nuñez de l'université de San Diego. Il écrit que les mathématiques sont une création humaine et le fruit de contraintes propres aux mammifères! Là encore aucune précision n'est donnée, mais nous en déduisons qu'un ver annelé, une mouette rieuse ou un crocodile n'auraient pas créé les mêmes mathématiques s'ils avaient été dotés d'intelligence.

Je pensais que les maths se si-

tuaient dans la sphère éthérée des idées et voilà que quelqu'un me dit que je fais de l'arithmétique parce que je suis un mammifère. Il faut dire que Rafael Nuñez n'est pas pressé, car il écrit que pour démontrer cette hypothèse, je cite: «nous avons tout l'avenir devant nous». Loin de la politique et du bruit médiatique, la plongée dans cette revue vous décape les neurones et vous révèle que, non, il n'y a pas que l'UDC et la LAMal dans l'univers. *jjg*

Polyrama, N° 117, *L'intelligence artificielle à corps perdu*, EPFL Douglas Hofstadter, *Gödel, Escher, Bach*, éd. Dunod, 2002

Développement durable en Valais: histoire d'un cheminement

Gabrielle Nanchen,

Présidente de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne

Le développement durable est-il une notion de droite ou de gauche? Les valeurs sur lesquelles il s'appuie, notamment la solidarité entre les humains dans l'espace et dans le temps (générations futures), sont éminemment des valeurs de gauche. Maintenant, faut-il considérer comme un parti pris de droite la recherche d'un d'équilibre entre les trois aspects de base du développement durable: environnemental, économique et social? Oui, si j'en crois les programmes de nombreuses sections du parti socialiste, qui le réduisent à la seule protection de l'environnement, passant sous silence l'effort d'intégration de domaines qui classiquement s'opposent (par exemple, l'écologie et l'économie). Si la confrontation est considérée à gauche comme une valeur relevant de son patrimoine, alors peut-être que la recherche patiente du consensus est de droite. Mais tel n'est pas mon point de vue. A vrai dire les querelles idéologiques autour de cette notion ne m'intéressent guère. Les problèmes que connaît actuellement la planète Terre, de l'ordre de la survie, me paraissent trop graves pour disserter de la sorte.

Les jeux olympiques

J'ai eu la chance, cela fait bientôt six ans, d'être associée à la démarche de développement durable dans laquelle le Valais s'est engagé grâce à son rêve olympique. Il y avait là un beau défi à relever. Le budget que me confiait le Comité de candidature était relativement généreux, les membres de la commission sur laquelle je pouvais m'appuyer ne manquaient ni d'idées ni d'enthousiasme. Nous nous sommes mis

joyeusement au travail. Pour commencer nous avons remplacé le fameux triangle du développement durable par une étoile à cinq branches, histoire de mettre en évidence deux aspects compris habituellement sous l'aspect social: la culture et le processus de décision. Nous tenions à souligner que, sans la culture - l'identité d'un groupe humain et les valeurs auxquelles il se réfère - et sans le dialogue entre tous les acteurs concernés, il n'y a pas de développement durable.

Des «Etats généraux du développement durable» furent organisés avec la participation de représentants des milieux politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux du canton: les cinq branches de l'étoile. Ces journées sont à l'origine de la Charte du développement durable approuvée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en juin 1998. Ce fut aussi l'occasion de récolter 75 projets répondant aux critères du développement durable que des communes et des groupements avaient conçus ou étaient en train de réaliser. Une brochure, intitulée *Livre Arc-en-ciel du développement durable*, fut publiée et contribua à faire largement

connaître la démarche. *Arc-en-ciel* parce que le développement durable n'est pas seulement vert comme l'environnement. Il est rouge aussi comme la justice sociale. Ou encore jaune comme le soleil qui dore les raisins et les visages des touristes. Et bleu comme le rêve...

Une fondation pour le développement durable

Avant que le CIO n'apporte un démenti aux espoirs de la majorité des Valaisans, le Comité de candidature avait pris la précaution de créer avec l'Etat du Valais et la Ville de Sion une fondation destinée à pérenniser, quoi qu'il arrive, les efforts du canton en matière de développement durable. Sous l'impulsion de cette dernière, le Conseil d'Etat décida peu après de lancer un *Agenda 21*. Ce projet, actuellement en consultation, fut élaboré par un groupe de travail de vingt et une personnes provenant des différents horizons géographiques et socio-économiques du canton.

Dans le cadre de l'Année internationale de la montagne, la Fondation a contribué à la création d'une association, intitulée *Montagne 2002*, laquelle a pu réaliser onze projets destinés à faire

mieux comprendre au public la nécessité d'un développement durable dans les régions de montagne et à renforcer la solidarité avec d'autres régions de montagne du monde. Le plus médiatique de ces projets est une passerelle qui sera construite sur l'Illgraben selon les techniques traditionnelles de l'Himalaya. Ce pont, qui symbolisera les liens noués durant cette année entre le canton du Valais et le royaume du Bhoutan, s'inscrit dans un projet élaboré par les quatre communes sur lesquelles se situe la forêt de Finges et qui permettra une meilleure protection de la pinède et la promotion d'un tourisme doux.

Plusieurs autres communes du canton travaillent actuellement à la mise sur pied d'*Agendas 21* locaux. La commune de Finhaut, par exemple, s'efforce de sensibiliser la population au développement durable par la mise en valeur du vallon du They. Son programme d'actions vise à y restaurer un milieu favorable à la diversité biologique, adapté à une utilisation agricole, et offrant un cadre agréable aux habitants et aux touristes. Notons encore que plusieurs écoles du degré tertiaire, basées en Valais, ont inscrit le développement durable dans leur programme d'enseignement.

Ces quelques exemples montrent qu'avant d'être une idéologie, avant même d'être un ensemble d'objectifs chiffrés, le développement durable est un état d'esprit. Pour les Valaisans qui en ont compris l'importance, c'est devenu un processus associant tous les acteurs concernés à la réalisation d'un projet concret. Et c'est en marchant, comme dit le poète Antonio Machado, qu'ils tracent leur chemin. ■

PAES: dimension bien-être à Crans-Montana

L'Office fédéral de la santé publique a choisi Crans-Montana comme région pilote pour trouver des solutions permettant d'inverser la priorité entre automobiles et piétons. Le Plan d'Action Environnement et Santé (PAES) a pour objectif de faire prendre conscience aux autochtones et aux vacanciers de l'avantage que l'on retire des déplacements à pied, à vélo, ou en transports publics. Avec ses quatorze projets réunis autour du thème de la mobilité et du bien-être, les acteurs du PAES présenteront jusqu'en 2006 différentes propositions visant à favoriser un changement de comportement. ■

Le mensonge de la vérité

La Fondation Verdan à Lausanne présente des centaines de clichés inédits. L'exposition parcourt des décennies d'enquête photographique au service du savoir. Une histoire passionnante entre objectivité et imposture.

Discernés au microscope, les défauts catastrophiques de supraconducteurs lunaires sont assemblés en noir et blanc. Ils se confondent avec les cicatrices des peaux blessées. Les portraits de quelques idiots sont alignés sans grâce ; ils tirent leurs langues tailladées pour le compte de la Faculté. L'inventaire est une collection ; le répertoire tragi-comique de l'infini enfin compris, réduit, fini, justement. La météorologie ou l'anthropologie émergent de cet effort : assembler la complexité et la diversité dans l'espoir d'en saisir le caractère ou la matrice. Jusqu'à l'arlésienne, fruit d'une improbable imposture technique dégageant l'invisible : l'abstraction absolue d'une âme morte. L'arlésienne n'existe pas, mais la photo en a eu l'idée. Sans discrimination, l'objectif absorbe la lumière, s'impressionne et rend son verdict : un cliché.

L'identité mesurable

Les délinquants posent de face et de côté. Neutralisés par le dispositif les acculant à quelques mensurations. Fiche signalétique destinée à l'identification - document objectif utilisé à l'encontre des récidivistes - elle gomme les singularités, les malaxe en une pâte grise. Alphonse Bertillon atteint son but, au-delà de ses espoirs. Il normalise certes la photographie judiciaire, mais aussi les individus. Un criminel ressemble

à un autre. Devenu méconnaissable, il nourrit le stéréotype : l'ensemble des traits distinctifs de l'espèce maudite. La synthèse fait figure à la fois d'artifice et de réalité. Elle est fautive et en même temps elle a un surprenant air de vérité. On revient à l'invisible.

Eadweard Muybridge dissèque le galop du cheval. Il monte la séquence du mouve-



Fiche signalétique, 1902

ment. La décomposition de l'espace, fige le temps perdu. Les sabots ne touchent pas le sol. Du jamais vu. On tente la même expérience avec les pathologies neurologiques (tremblements, épilepsie, etc.). Sans succès cette fois. L'image est sans issue. Elle s'entête dans les descriptions stériles de la souffrance. L'interprétation et la compréhension des maladies sont une autre affaire. Elles échappent au réflexe lumineux.

Il reste le constat. L'illusion de l'appareil semble réduire à néant la subjectivité ; toute in-

tervention altérant l'immédiateté du réel. La photo reproduit la réalité. Elle l'intercepte et nous la restitue, telle quelle. C'est encore la justice qui s'en empare. Le document photographique remplace les souvenirs désarticulés des témoins, la mémoire trop sélective des enquêteurs. Elle rentre au tribunal. Elle expose les indices et les pièces à conviction. Murés dans leur si-

lence mat ou brillant, ils provoquent pourtant la confrontation et le débat. Ils ne disent rien. Ils sont là inertes, proies du pour et du contre. Bref, impuissants alors que la vérité court toujours.

L'image pour connaître

La science isole, choisit, construit son objet. La photo suspend l'écoulement brouillé du temps. Elle apprête le visible, et le prépare pour l'étude. Ensuite on examine, on marque, on mesure. Trace d'une particularité, l'image enregistrée recèle

une mine d'informations utiles qu'il s'agit de mettre à jour. On analyse les propriétés des objets, on dégage des structures plus larges. La photographie, bien sûr numérisée, façonne le monde qu'elle explore. Le protocole - la méthode - devance le résultat : l'image. Il faut connaître son mode de fabrication et d'emploi, quitte à sombrer dans la mystification. Comme ses instantanés de phénomènes réfractaires à la lumière. Imperceptibles en réalité, ils se montrent magiquement dans une mise en scène qui aspire à la vérité par le mensonge. *Preuve par l'image*, la dernière exposition de la Fondation Claude Verdan de Lausanne explore le paradoxe insoluble du voir et du savoir. Quand le doute les mine et les renvoie à l'ambiguïté de la connaissance. L'image n'est pas une preuve. Mais la preuve s'en amuse. Elle appelle les images, et les plie à son bon vouloir ; arrogante de vérité. Ce ne sont pas les images qui mentent. On ment sur les images, comme l'affirme à raison Laurent Gervereau dans *Les images qui mentent* (Seuil, 2000). La preuve par l'image est un mensonge de plus. Une illusion, l'ombre du monde. *md*

Preuve par l'image. La photographie en quête de vérité. Fondation Claude Verdan, Lausanne, jusqu'au 27 avril 2003.

Tu seras citoyen

Combien d'écoliers vaudois ont été initiés à la vie civique par le manuel de Rodolphe Rubatel, encore journaliste, et de Jules Laurent, inspecteur scolaire?¹ Combien de jeunes citoyens ont reçu à leur majorité civique la *Brève initiation à la vie civique* de Georges-André Chevallaz?²

Combien de jeunes Haïtiens profitent des leçons d'instruction civique d'Odette Roy Fombrun contenues dans les trois fascicules, *Vivre ensemble* - acquis sur place par une volontaire de *Seniors sans frontière*?³ Il n'est pas aisé de comparer. Les textes vaudois s'adressent à des grands élèves et des jeunes adultes. Ceux d'Haïti sont pour des élèves de la 2^e à la 6^e. Il y a des analogies, surtout dans le volume consacré aux plus grands élèves, mais les différences sont nombreuses.

Dans le fascicule pour les plus

jeunes des passages sont en français et en créole. Exemple: «Ce qui est à moi - ce qui est à nous (*Pa m-Pa nou*)». On s'efforce d'inculquer un comportement social. Trois autres exemples: «Je respecte le bien public; je ne gaspille pas; Haïti chérie, je t'aime beaucoup».

Le cahier de quatrième année, est composé de trois parties: *Connaissance de soi et des autres* (par ex: «Je respecte l'opinion des autres»); *Organisation de la communauté* (par ex: «planifions notre population»); *Les besoins de la*

communauté (par ex: «l'eau, l'électricité, les transports»).

Le cahier pour les plus grands élèves a aussi trois parties. La première est intitulée *Qu'est-ce qu'une démocratie?* Exemples: une page sur la République *Désordorum* et une autre sur la République *Democratorum*. La deuxième partie, intitulée *Haïti et la démocratie*, contient, entre autres, des pages sur le territoire national, les grands pouvoirs de l'Etat, les droits et devoirs des citoyens, les médias, les ONG. La dernière partie est intitulée

lées droits de l'homme, droits et devoirs des peuples. Il y est question de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des devoirs des peuples envers eux-mêmes, des problèmes mondiaux et de la solidarité internationale: les Nations Unies.

L'énumération des devoirs des peuples envers eux-mêmes révèle l'histoire d'Haïti: le patrimoine culturel précolombien, africain, européen. Tout est parfait dans ces cahiers. Lorsqu'on connaît un peu la situation locale, on se demande s'ils sont vraiment utilisés et compris par les écoliers auxquels ils sont destinés? *cfp*

Citations extraites du cahier pour la 5e et 6e année

«Chaque Etat a son drapeau et son hymne national. Ils ont pour but d'entretenir les sentiments patriotiques des citoyens.»

«La Constitution est une boussole. Elle indique les choix de la nation.»

«Sais-tu que le jour des élections, la vente d'alcool est interdite? On ne veut pas qu'un électeur soit saoul au moment où il vote.»

«Notre patrie est le pays de nos ancêtres ou celui que nous avons adopté. C'est le pays que nous aimons.»

¹*Tu seras citoyen*, Librairie Payot & Cie, 1933

²Editions Payot Lausanne 1994

³*Vivre ensemble. - Moi et mon Pays - Nous, les enfants d'aujourd'hui - Nous, les citoyens de demain*, Editions Henri Deschamps

Littérature suisse

Vive la diversité !

En dépit de la diversité culturelle qui sépare la Suisse en deux, trois ou quatre, malgré les incompréhensions culinaires, le vacarme des langues, ou, en raison des clivages qui semblent en miner la cohésion, la littérature suisse s'obstine à dire son mot par-delà les préjugés et les clôtures. Depuis quatre ans, *Feuxcroisés*, la revue du Service de Presse Suisse (SPS), diffuse en Suisse romande les œuvres d'auteurs alémaniques, tessinois, grisons, voire issus de l'immigration.

Le SPS a été créé au cours de la deuxième guerre mondiale. Il est un relais vivant et infatigable de la culture, de l'histoire et de la littérature du pays - plus de 12 000 textes ont été mis en circulation depuis sa fondation. Il collabore aussi au développement d'un site

internet, le *Culturactif suisse*, édité en trois langues et consacré exclusivement à l'échange et au dialogue littéraire entre les quatre régions linguistiques.

Dans son dernier numéro, sorti à la fin de l'année passé, *Feuxcroisés* parcourt le paysage éditorial suisse. Ecartelé entre l'appartenance politique et l'appel des grands voisins européens, il foisonne d'initiatives, parfois fragiles et précaires, mais indispensables à la production locale. Ensuite, comme à son habitude, la revue esquisse des portraits d'écrivains. Une présentation concise de leur travail, accompagnée d'un entretien, de leur bibliographie, et de quelques extraits saluent des carrières déjà confirmées (Hugo Loetscher, Giovanni Orelli) ou découvrent des auteurs encore mé-

connus dont les textes n'ont jamais été traduits en français, à l'image de la Grisonne Rut Plouda ou de Christina Viragh, d'origine hongroise, établie à Rome.

Le rôle des traducteurs n'est pas négligé. Passeurs indispensables, douaniers de la langue, ils l'affranchissent sans la déraciner. Colette Kowalski et Markus Hediger racontent leur passion. Et laissent percevoir l'humilité de l'écoute et le tête-à-tête opiniâtre avec l'écriture qui sont au cœur de leur travail. *Feuxcroisés* est complété par le panorama annuel des livres traduits en français et des revues littéraires paraissant en Suisse. *md*

Feuxcroisés, n°4, Service de Presse Suisse, Lausanne, 2002
Diffusion: Editions d'en Bas.
www.culturactif.ch

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Claude Bossy (cb)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Forum:
Gabrielle Nanchen

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Marco Danesi

Responsable administrative:
Isabelle Gavric-Chapuisat

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch